



Palézieux, le 2 mars 2010

Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Préavis municipal 03/10 concernant un crédit d'étude pour la réfection de la Route de la « Rue du Carroz »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce n'est plus un secret pour personne, ces dernières années, la route de la « Rue du Carroz » a passablement souffert des outrages du temps et son état est actuellement déplorable voire dangereux pour ses utilisateurs. Il s'avère donc nécessaire d'entreprendre rapidement des travaux de réfection.

C'est pourquoi, la Municipalité souhaite lancer une étude afin de déterminer ce qui doit être réalisé sur ce tronçon et définir ce qui pourrait être amélioré au niveau des services. Le coût de cette étude se monte à fr. 17'500.-- TTC.

Suivant l'avancement de cette dernière, les travaux de réfection pourraient être entrepris encore cette année.

Financement :

Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer ce projet. Sur la base des articles 14 et 17 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, cet investissement doit être amorti sur une durée de 30 ans au maximum, ce qui représente un amortissement comptable de fr. 583.-- env. à partir de l'année qui suivra la fin des travaux.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

./.





Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village



LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 03/10 du 2 mars 2010,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude de la réfection de la route de la « Rue du Carroz » ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de fr. 17'500.-- ;
3. de l'autoriser à financer ce montant avec les liquidités de la caisse communale ;
4. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

